



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du .....

au .....

Le Président du SM3A,  
Bruno FOREL

## COMITE SYNDICAL du 12 AVRIL 2016

### Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni à l'Agora de Bonneville sous la présidence du doyen d'âge Monsieur DECHAMBOUX Robert pour la première délibération, et sous la présidence du président nouvellement élu, M. FOREL Bruno, pour les autres points.

**Délégués présents (59) :** Bufflier D, Moëgne C, Mourer I, Pouchot R, Ducretet P, Caul-Futy F, Desailoud M, Paquet X, Burnet JC, Freymann D, Roseren JP, Valli S, Saddier M, Mermin JP, Sarreboubée C, Massarotti Y, Dechamboux R, Pernat G, Burgniard R, Moriaud O, Martel M, Bouvet S, Zobel JP, , Milon J, Cartier B, Nicoud M, Forestier R, Laurat Y, Savoini S, Cochard JL, Brantus M, Vial JC, Perrillat-Amédé A, Missilier M, Desvignes JM, Chuard M, Vix P, Forel B, Berthier Y, Meynet-Cordonnier M, Pellisson J, Boudet C, Cheneval JP, Doucet M, Chatel B, Chaffard C, Chapuis B, Toletti D, Pittet S, Perinet M, Drevon P, Trappier L, Jacquet E, Allard A, Bertoluzzi J, Delemonteix G, Bessy P, Pelloux JJ, Grandcollet JJ (parti après l'élection des Vice-présidents)

**Délégués titulaires ayant donné pouvoir (2) :** Hervé L donne pouvoir à Pouchot R, Ciclet JF donne pouvoir à Cochard JL.

**Délégués titulaires excusés (19) :** Gaillard M, Mivel JL, Catala G, Briffaz JF, Noël S, Bouchard P, Layat D, Solliet A, Conus JL, Tronchet L, Van Soen P, Rousset P, Frutiger J, Anthoine D, Lance P, Cheneval L, Paget S, Grandjacques C, Bougault-Grosset C.

**Délégué présent sans voix délibérative (1) :** Dujourdhui G.

**Assistaient également à la séance :** Corboz G, Brivet C, Gentil M, Baz F, Drouet AS, Vassor M, Chabran-Poete E, Carreira A, Lemehauté N, Cardoso C, Saint-Pierre J, Rivollet M, Caer P, Finiels L, Zwitter P.

Monsieur Stéphane Bouvet est désigné secrétaire de séance.

#### CARTE ADMINISTRATION GENERALE :

#### D2016-03-01. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - Election du Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

**CONSIDERANT** la candidature de M. FOREL Bruno pour la fonction de Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents ;

#### Le Comité Syndical :

**Article 1 :** PROCEDE à l'élection du Président.

**VU** le dépouillement du scrutin à bulletins secrets, qui a donné les résultats suivants :

- Nombre de délégués avec voix délibératives présents ou représentés : 61
- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls/blancs) : 54
- Majorité absolue fixée à : 28

**VU** les suffrages obtenus :

- M.FOREL Bruno : 53 voix
- M.SADDIER Martial : 1 voix

**Monsieur FOREL Bruno ayant obtenu 53 (cinquante-trois) voix donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour, est proclamé élu Président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

Monsieur FOREL Bruno, Président, ainsi installé prend la présidence de séance pour la suite des points abordés.

### **D2016-03-02. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - Détermination du nombre de Vice-Présidents**

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :**

**Article 1 : FIXE** le nombre de Vice-présidents du SM3A à 9.

### **D2016-03-03. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - Élection du 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Le Comité Syndical :**

**Article 1 : PROCEDE** à l'élection des 9 Vice-présidents :

A l'issue de scrutins à bulletins secrets :

**Pour la fonction de Premier Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.BURNET Jean-Claude pour la fonction de Premier Vice-président du SM3A ;  
**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. BURNET Jean-Claude ayant obtenu 61 (soixante et une) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Premier Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Deuxième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.BURGNARD Robert pour la fonction de Deuxième Vice-président du SM3A ;  
**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. BURGNARD Robert ayant obtenu 61 (soixante et une) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Deuxième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Troisième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.JACQUET Etienne pour la fonction de Troisième Vice-président du SM3A ;  
**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 61 dont 1 voix pour M. DREVON Philippe
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. JACQUET Etienne ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Troisième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Quatrième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.POUCHOT René pour la fonction de Quatrième Vice-président du SM3A ;  
**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

- Nombre de suffrages exprimés : 60 dont 1 voix pour M. CAUL-FUTY Frédéric
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. POUCHOT René ayant obtenu 59 (cinquante-neuf) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Deuxième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Cinquième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.SAVOINI Serge pour la fonction de Cinquième Vice-président du SM3A ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. POUCHOT René ayant obtenu 61 (soixante et une) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Deuxième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Sixième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.LAURAT Yves pour la fonction de Sixième Vice-président du SM3A ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 59 dont 1 voix pour TRAPPIER Laurence
- Majorité absolue fixée à : 30

**M. LAURAT Yves ayant obtenu 58 (cinquante-huit) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Sixième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Septième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.VALLI Stéphane pour la fonction de Septième Vice-président du SM3A ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue fixée à : 30

**M. VALLI Stéphane ayant obtenu 59 (cinquante-neuf) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Septième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Huitième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.BUFFLIER Daniel pour la fonction de Huitième Vice-président du SM3A ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 61
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. BUFFLIER Daniel ayant obtenu 61 (soixante et une) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Huitième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

**Pour la fonction de Neuvième Vice-président :**

**CONSIDERANT** la candidature de M.PERRILLAT-AMEDE André pour la fonction de Neuvième Vice-président du SM3A ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 61
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 61 dont une voix pour DELMONTEX Gérard
- Majorité absolue fixée à : 31

**M. PERRILLAT-AMEDE André ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour de scrutin, est proclamé élu Neuvième Vice-président, a décidé d'accepter cette fonction et est immédiatement installé.**

## **D2016-03-04. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – Composition du Bureau**

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (60 Voix pour)**

**ARTICLE 1 : FIXE** le nombre de membres du Bureau du SM3A à 21 membres au total soit le Président, 9 Vice-présidents, et 11 autres membres.

**ARTICLE 2 : EMPORTE**, par conséquence, modification de l'article 24 du titre IV du règlement intérieur du SM3A relatif à la composition du bureau, approuvé par délibération n°81-01 du comité syndical du SM3A en date du 20/10/2014 et modifié par délibération 87-2 du 12 Octobre 2015.

**Après avoir voté ces deux points, le Comité syndical :**

**ARTICLE 3 : PROCEDE** à la désignation de ces membres du bureau.

**CONSIDERANT** la candidature de M.BERTHIER Yvon pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur BERTHIER Yvon ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.BOUVET Stéphane pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur BOUVET Stéphane ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de Mme CHAFFARD Christine pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue fixée à : 30

**Madame CHAFFARD Christine ayant obtenu 59 (cinquante-neuf) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.CHUARD Marc pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 58
- Majorité absolue fixée à : 30

**Monsieur CHUARD Marc ayant obtenu 58 (cinquante-huit) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.CICLET Jean-François pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur CICLET Jean-François ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.DECHAMBOUX Robert pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur DECHAMBOUX Robert ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.DESSAILLOUD Maurice pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur DESSAILLOUD Maurice ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.DREVON Philippe pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur DREVON Philippe ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.MIVEL Jean-Louis pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 57 dont 1 voix pour M.CATALA Gilbert
- Majorité absolue fixée à : 29

**Monsieur MIVEL Jean-Louis ayant obtenu 56 (cinquante-six) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.MOENNE Claude pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 60
- Majorité absolue fixée à : 31

**Monsieur MOENNE Claude ayant obtenu 60 (soixante) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

**CONSIDERANT** la candidature de M.SARREBOUBEE Christian pour la fonction de membre du bureau ;

**VU** le dépouillement du scrutin suivant :

- Nombre de votants dont 2 pouvoirs : 60
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 59
- Majorité absolue fixée à : 30

**Monsieur SARREBOUBEE Christian ayant obtenu 59 (cinquante-neuf) voix et donc la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé membre du bureau à l'issu du premier tour de scrutin.**

## **D2016-03-05. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE FONCTION - Délégations consenties au Président par le Comité Syndical**

### **Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (60 Voix pour)**

**ARTICLE 1 : CONFIE** au Président délégation d'attribution dans les domaines suivants pour la durée de son mandat :

1) Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les Emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme,
- libellés en euros ou en devise,
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- au taux d'intérêt fixe et ou/indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- la faculté de modifier la devise,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

2) Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois pour le Président dans la limite d'un montant annuel de 500 000 €, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index ou un taux fixe.

3) Réaliser, dans les conditions et limites ci-après définies, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Président pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées à l'article 1,
- négocier avec tout établissement de son choix, les opérations nécessaires à l'exécution de sa politique, en recourant aux instruments financiers à terme suivants : contrats d'échange de conditions d'intérêts ou de devises (swaps), contrats de couverture de conditions d'intérêts ou de devises (cap, floor, collar), portant sur tous indices disponibles sur les marchés financiers et offerts par tout établissement de crédit ou portant sur toutes devises d'un Etat membre de l'OCDE.
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

4) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

5) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € et de déposer des enchères au nom du syndicat dans la limite de 10'000€.

6) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7) Passer et exécuter des avenants entraînant soit une augmentation du montant global du marché initial inférieure à 5%, soit une diminution du montant global du marché initial, soit sans conséquence sur le montant global du marché initial (cession, changement de dénomination de l'entreprise, ajout d'un prix ou d'un produit au bordereau...).

8) Passer et exécuter les contrats d'assurance et leurs avenants éventuels, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.

- 9) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 10) Déposer au nom du Syndicat des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations préalables et des demandes d'autorisation de travaux, exception faite des permis de construire qui demeurent de la compétence de la présente assemblée.
- 11) Intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice, de défendre le SM3A dans les actions intentées contre lui ou d'intervenir au nom du SM3A dans les actions où celui-ci y a intérêt, d'exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation.  
 Cette délégation recouvre l'ensemble des contentieux du SM3A (civil, pénal, administratif, financier et tous autres ...) devant les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation, y compris en référé et pour toute autre procédure d'urgence.  
 Monsieur le Président est notamment autorisé à ce titre, à procéder à toute constitution de partie civile, devant toutes les juridictions (juridiction d'instruction, juridiction de jugement ...) ou maisons de justice pour le compte du SM3A dès lors que les intérêts de ce dernier ou ceux de ses agents ou de ses représentants élus seraient en cause, ceci en appel comme en cassation, et pourra exercer toutes les voies de recours utiles.
- 12) Régler au nom du Syndicat les demandes précontentieuses et recours gracieux, notamment par la conclusion de protocoles d'accord transactionnels.
- 13) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts et conseillers juridiques.
- 14) Procéder aux démarches foncières nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget et signer les actes correspondants (actes de vente, promesses de vente et documents d'arpentages, convention, servitudes,...).
- 15) Approuver les projets de fonctionnement et d'investissement dans la limite 90 000 € HT, ainsi que leur plan de financement et les demandes de subventions afférentes, auprès des partenaires financiers, dès lors qu'ils ont fait l'objet d'une inscription budgétaire et qu'une décision est admise par les partenaires.
- 16) Prendre toutes décisions concernant la passation de conventions administratives, techniques ou financières dans la limite de 90 000 € HT dès lors que les montants ont fait l'objet d'une inscription budgétaire,
- 17) D'autoriser, au nom du SM3A, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les décisions relatives aux matières susnommées sont prises, en cas d'empêchement du Président, par les vice-présidents dans l'ordre du tableau.

## **D2016-03-06. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - Indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents du SM3A**

### **Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (60 Voix pour) :**

**ARTICLE 1 :** Instaure un régime indemnitaire pour les fonctions de Président et de Vice-présidents du SM3A;

**ARTICLE 2 :** Fixe comme suit les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents qui seront versées mensuellement sous réserve de la limitation en matière de cumul d'indemnités.

Fonction	Taux *
Président	37,41%
Vice-Président	18,70 %

\* de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans la limite de l'enveloppe globale maximale et dans le respect des règles d'écrêtement

**ARTICLE 3 :** Dit que la présente délibération est applicable à compter de la date d'installation du Comité syndical, étant précisé que les Vice-Présidents percevront leurs indemnités à compter de la date à laquelle ils auront commencé à exercer leurs fonctions et que cette date sera mentionnée dans leur arrêté de délégation.

**ARTICLE 4 :** Autorise leur revalorisation automatique en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

**ARTICLE 5 :** Inscrit les crédits nécessaires au Budget 2016 – carte administration générale

**ARTICLE 6 :** Autorise le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Annexe : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents

Fonction	NOM PRENOM	Montant mensuel brut au 12/04/2016	Pourcentage de l'indice brut terminal 1015
Président	FOREL BRUNO	1 422,12 €	37,41%
1er Vice-président	BURNET JEAN-CLAUDE	710,87 €	18,70%
2e Vice-président	BURGNARD ROBERT	710,87 €	18,70%
3e Vice-président	JACQUET ETIENNE	710,87 €	18,70%
4e Vice-président	POUCHOT RENE	710,87 €	18,70%
5e Vice-président	SAVOINI SERGE	710,87 €	18,70%
6e Vice-président	LAURAT YVES	710,87 €	18,70%
7e Vice-président	VALLI STEPHANE	710,87 €	18,70%
8e Vice-président	BUFLIER DANIEL	710,87 €	18,70%
9e Vice-président	PERILLAT AMEDE ANDRE	710,87 €	18,70%

**D2016-03-07. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS - Election des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres****Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité (60 Voix pour) :**

**ARTICLE 1 : décide** de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret pour les nominations de la Commission d'Appel d'Offres.

**ARTICLE 2 : désigne** les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SM3A

	<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>
1	M.BURGNARD Robert	1	M.PERNAT Guy
2	M.BUFLIER Daniel	2	M.LAURAT YVE
3	M.PERILLAT-AMEDE André	3	M.SAVOINI Serge
4	M.JACQUET Etienne	4	M.DESSAILLOUD Maurice
5	M.VALLI Stéphane	5	M.POUCHOT René

Le Président,

Bruno FOREL